

Division du second degré
DSDEN 09

Foix, le 19 mars 2021

D2D

L'Inspecteur d'académie-Directeur académique des
services de l'Education nationale de l'Ariège

Inspectrice de
l'Educaion Nationale de
l'information et de
l'orientation
Mme EMOND - FLAMAND
Isabelle

Dossier suivi par :
Mme ESQUIROL Nathalie

Tél : 05 67 76 52 49
Mél : ia09dosaff@ac-toulouse.fr

7 Rue du Lieutenant Paul Delpech
09008 FOIX

à

Mesdames et Messieurs les principaux des
collèges publics
Mesdames et Messieurs les directeurs des
écoles publiques
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs des
écoles
privées sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs des
collèges
privés sous contrat
S/c de Monsieur le Directeur diocésain de
l'enseignement catholique
Madame la Directrice du CIO

Objet : affectation en classe de 6^{ème} – rentrée scolaire 2021

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des modalités d'admission en classe de 6^{ème} dans les collèges publics de l'Ariège à la rentrée 2021 (procédure AFFELNET 6^{ème}).

Cette procédure est obligatoire pour tous les élèves entrant en 6^{ème} dans un collège public. Je vous rappelle que :

- Le service informatique de la DSDEN, établira automatiquement dans ONDE la liste des élèves de CM2 qui sera transférée dans l'application AFFELNET 6^{ème}.
- L'item « consultation liste des élèves importés », permet de visualiser les élèves dans AFFELNET 6^{ème}, d'exporter la liste des élèves, de supprimer une fiche élève uniquement si elle a été importée individuellement par le directeur d'école.
- L'item « import individuel », permet au directeur d'école de rechercher puis d'importer des élèves de CM1 de l'année en cours qui sont susceptibles de passer en 6^{ème}.
- Le volet 1 de la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} ne sera édité que si l'adresse de l'élève est validée ou confirmée automatiquement par AFFELNET 6^{ème}.

- Afin de garantir la confidentialité des adresses des responsables, l'option « parents séparés-garantie de la confidentialité » a été ajoutée (volet 1 bis).

Le calendrier et la notice départementale de mise en œuvre de la procédure d'affectation annexe 1 et annexe 2, jointes à ce courrier vous seront utiles pour mener à bien les opérations qui vous incombent.

La note aux familles (annexe 3) sera transmise à chaque famille concernée.

Il est impératif de respecter le calendrier pour le bon déroulement de la procédure.

Toute question relative au volet technique de la procédure (saisie ...) pourra être adressée au service informatique : tél : 05.67.76.52.25.

Les interrogations propres aux situations des élèves pourront être signalées à la division du second degré (D2D) au numéro de téléphone et à l'adresse mail suivants :

- tél. :05.67.76.52.49
- mail : ia09dosaff@ac-toulouse.fr.

Les doublants de 6^{ème} ne relèvent pas de la procédure AFFELNET 6^{ème}. Ils devront être signalés au service D2D.

Vous trouverez en annexe 7, un document information aux familles "Foire aux questions", vous permettant de répondre aux questions des familles les plus fréquentes.



Jean-Luc Duret

PJ :

- Annexe 1 : calendrier affelnet 6^{ème}
- Annexe 2 : note à l'attention des directeurs d'école
- Annexe 3 : note à l'attention des familles
- Annexe 4 : dossier CHAM
- Annexe 4 bis : dossier CHAT
- Annexe 5 : plafond de ressources « boursier » en vue d'une dérogation d'affectation
- Annexe 6 : fiche de liaison affelnet 6^{ème} volet 1 - volet 2
- Annexe 7 : information aux famille "Foire aux questions"